

COP-CLIMAT ET COP-BIODIVERSITÉ

Quelles synergies et comment en profiter ?

Note de recherche 17
Automne 2025

COP-CLIMAT ET COP-BIODIVERSITÉ: QUELLES SYNERGIES ET COMMENT EN PROFITER ?



Direction du PIRESS

Annie Chaloux, PhD.

Gabriel Blouin-Genest, PhD.

Direction du numéro

Andréanne Brazeau, M.A.

Philippe Simard, M.A.

Autrices

Laura Fequino, Étudiante à la maîtrise en études politiques appliquées à l'Université de Sherbrooke

Marie Pradeilles, Étudiante à la maîtrise en environnement avec cheminement politique appliquée à l'Université de Sherbrooke

Éloïse Roy, Candidate à la maîtrise en environnement de type recherche interdisciplinaire à l'Université de Sherbrooke

Pôle intégré de recherche Environnement, Santé et Société

ISBN 978-2-925463-06-1 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

PIRESS, 2500, Boulevard de l'Université, Sherbrooke, QC J1K 2R1

©Tous droits réservés

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	01
LISTE DES ACRONYMES	03
INTRODUCTION	04
PREMIÈRE PARTIE	07
LIENS ENTRE LA CRISE CLIMATIQUE ET LA PERTE DE BIODIVERSITÉ	
1. Causes sous-jacentes communes	
2. Intégration des causes sous-jacentes communes dans les réflexions ambiantes	
DEUXIÈME PARTIE	13
INTERCONNEXION CLIMAT-BIODIVERSITÉ DANS LES TEXTES DE NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES INTERNATIONALES	
• PHASE 1 - De la CCNUCC au Protocole de Kyoto (1992-1997) : les écosystèmes aussi au service de l'atténuation	14
• PHASE 2 - De la COP5 à la COP12 (1998-2006) : la biodiversité également au service de l'adaptation	14
• PHASE 3 - De la COP13 à la COP24 (2007-2018) : vers une approche intégrée et intersectorielle de la conservation des écosystèmes	15
• PHASE 4 - De la COP25 à la COP28 (2019-2023) : un élan pour les synergies biodiversité-climat	15
TROISIÈME PARTIE	17
PRINCIPAUX DOSSIERS LIANT CLIMAT ET BIODIVERSITÉ À LA COP29 ET À LA COP16	
1. COP16	18
1.1. Le climat dans les négociations officielles à la COP16	18
1.2. Le climat dans les discussions informelles à la COP16	20
2. COP29	21
2.1. La biodiversité dans les négociations officielles à la COP29	21
2.2. La biodiversité dans les négociations informelles à la COP29	22
3. Solutions communes prometteuses	
3.1. Les solutions politiques	26
3.2. Les solutions financières	28
3.3. Les solutions communicationnelles	30
RÉFÉRENCES	32

LISTE DES ACRONYMES

Acronyme	Signification
AFD	Agence française de développement
AIE	Agence internationale de l'énergie
ANUE	Assemblée des Nations unies pour l'environnement
AQOCI	Association québécoise des organismes de coopération internationale
CANLA	Climate Action Network in Latin America
CDB	Convention sur la diversité biologique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CDPQ	Caisse de dépôt et placement du Québec
CFA	Conservation Finance Alliance
CIMARES	Commission interministérielle pour la gestion durable des mers et des côtes
COP	Conférence des Parties / Conference of Parties
CNULD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FICO	Fresque des Impacts et adaptation aux Changements Climatiques en Occitanie
G7	Groupe des sept
GCF	Green Climate Funds
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IFC	International Finance Corporation
IISD	Institut international de développement durable
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
NCAI	Communauté de pratique climat et nature
NCP	Nature's contributions to people
NCQG	Nouvel objectif collectif quantifié
NBSAP	Stratégie et plan d'action de biodiversité nationale
ODD	Objectifs de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
PCCI	Programme de coopération climatique internationale
PNA	Plan national d'adaptation
RECO	Réseau d'Expertise sur les Changements Climatiques en Occitanie
REDD+	Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière
SBN	Solution basée sur la nature
SNAP Québec	Société pour la nature et les parcs - Québec
TNFD	Taskforce on Nature-related Financial Disclosures
UAE	Émirats arabes unis
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WWF	Fonds mondial pour la nature / World Wildlife Fund

La **crise climatique** et celle de la **perte de biodiversité** sont **intimement liées et s'accroissent mutuellement**. Des études scientifiques des dernières années démontrent cette interdépendance [1]. En 2021, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) [2] ont publié conjointement un rapport sur les synergies entre les deux crises [3]. D'un côté, les changements climatiques ont des répercussions néfastes sur la biodiversité et représentent une menace supplémentaire aux pressions anthropiques directes que subissent les écosystèmes. Ils constituent d'ailleurs la troisième cause principale affectant directement la perte de biodiversité [4]. D'un autre côté, comme les écosystèmes jouent un rôle essentiel en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, leur perturbation et la perte de biodiversité alimentent, à leur tour, les changements climatiques et leurs conséquences [5].

En plus de mettre en lumière les interdépendances entre la crise climatique et à celle de la biodiversité, la communauté scientifique a également identifié des causes sous-jacentes communes à ces crises. En effet, **toutes les deux trouvent leurs racines dans la manière dont nous organisons nos sociétés et nos valeurs, et structurons notre économie** [6]. Les causes sous-jacentes, que l'IPBES nomme dans ses rapports comme étant les « facteurs indirects » à l'origine du changement dans les écosystèmes, dans lesquels l'activité humaine, et plus précisément le modèle économique et productif basé sur la recherche de croissance infinie [7] prennent racine. Notons qu'il s'agit d'une constatation qui percole au-delà des communautés scientifiques et qui est reprise par des regroupements de la société civile [8]; nous y reviendrons.

À l'échelle internationale, surtout depuis les travaux ayant mené à l'adoption du *Cadre mondial Kunming-Montréal sur la biodiversité* (2022), nous assistons à une intégration croissante des questions de biodiversité dans les négociations climatiques internationales ; et inversement, des considérations climatiques dans les discussions sur la biodiversité. Dans la communication scientifique comme dans le discours politique, le lien entre la crise climatique et celle de la biodiversité gagne du terrain [9]. La *Déclaration conjointe sur le climat, la nature et les populations* de la 28ème Conférence des Parties (COP28) sur les changements climatiques, impulsée par les présidences des COP28 et COP30 sur le climat, ainsi que celles

[1] GIEC, [Climate Change 2023: Synthesis Report. Summary for Policymakers](#), Sixième rapport d'évaluation du GIEC, 2023, 1-34, consulté le 08/12/2024.

[2] L'IPBES et le GIEC sont des groupes scientifiques intergouvernementaux, respectivement spécialisés en biodiversité et en climat.

[3] Pörtner, Hans-Otto et al., [Scientific outcome of the IPBES-IPCC co-sponsored workshop on biodiversity and climate change](#), 2021, 1-256, consulté le 08/12/2024.

[4] IPBES, [Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services](#), 2019, xvi, consulté le 08/12/2024.

[5] Pörtner, Hans-Otto et al., [Scientific outcome of the IPBES-IPCC co-sponsored workshop on biodiversity and climate change](#).

[6] Pörtner, Hans-Otto et al., [Scientific outcome of the IPBES-IPCC co-sponsored workshop on biodiversity and climate change](#).

[7] IPBES, [Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services](#).

[8] SNAP Québec, [Événement : Les solutions aux causes sous-jacentes de la perte de biodiversité](#), 2022, consulté le 08/12/2024.

[9] Gupta, Himangana et Neeraj Kumar Singh, « [Climate change and Biodiversity Synergies: A scientometric analysis in the context of UNFCCC and CDB](#) », *Anthropocene Science*, vol. 2, 2023, 5-18, consulté le 08/12/2024.



des COP15 et COP16 sur la biodiversité, en témoigne [10]. Des similitudes et des synergies peuvent même être remarquées au niveau des dynamiques de gouvernance et de mise en œuvre participative. En effet, tant l'*Accord de Paris* que le *Cadre mondial Kunming-Montréal* proposent une approche pangouvernementale et pansociétale, où l'ensemble des paliers de gouvernement et l'ensemble des acteurs de la société sont invités à prendre part à l'action climatique et de protection de la biodiversité, à leur échelle respective [11].

Dans ce contexte, des **solutions délivrant des co-bénéfices aux deux crises émergent de plus en plus et sont promues et portées par un nombre croissant d'acteurs** [12]. Des membres du secteur privé et des institutions financières, des organisations non gouvernementales (ONG), des paliers de gouvernements (locaux, régionaux, nationaux), ainsi que des communautés autochtones, entre autres, appellent au développement d'approches holistiques et au déploiement d'actions concertées afin de répondre conjointement aux deux crises planétaires [13].

Parmi ces actions concertées et ces approches holistiques, on retrouve les **solutions basées sur la nature (SBN)**, popularisées depuis quelques années. Par exemple, celles-ci permettent de restaurer des écosystèmes dégradés, tout en atténuant les impacts des changements climatiques [14]. La notion de **One Health** fait aussi partie des approches holistiques qui sont de plus en plus promues par le secteur de la santé, les communautés autochtones et le milieu environnemental [15]. Cette approche conçoit la santé humaine, celle des écosystèmes et celles des populations animales comme une même santé globale unique et interdépendante [16].

Des solutions novatrices aux deux crises émergent aussi dans d'autres secteurs :

- Sur le plan gouvernemental, un nombre grandissant de politiques publiques environnementales tend à répondre aux deux crises en les reliant. C'est le cas de l'Union européenne, qui a adopté des mesures visant à la fois la carboneutralité et la protection de la biodiversité dans son Pacte Vert [17];
- Sur le plan des communications, des ONG, des firmes de relations publiques, des collectifs et des communautés de pratique spécialisées dans les changements climatiques et la biodiversité, entre autres acteurs, permettent de diffuser l'information concernant les synergies entre les deux crises, d'outiller et de mobiliser les acteurs, notamment gouvernementaux, privés et de la société civile, pour des actions concrètes et concertées [18]; et

[10] Site officiel de la COP28, [COP28 Joint Statement on Climate, Nature and People](#), 2023, consulté le 08/12/2024.

[11] CCNUCC, [Accord de Paris](#), 2015, consulté le 08/12/2024 ; CDB, [Cadre mondial Kunming à Montréal sur la biodiversité](#), 2022, consulté le 08/12/2024.

[12] IISD, [Enhancing Biodiversity Co-Benefits From Nature-Based Solutions NCAI TECHNICAL REPORT](#), 2023, consulté le 08/12/2024 ; Smith, R. et al., « [Ensuring Co-benefits for Biodiversity, Climate Change and Sustainable Development](#) », *Handbook of Climate Change and Biodiversity*, 2019, 151-166, consulté le 08/12/2024 ; World Health Organization (WHO), [COP29 Special Report on Climate Change and Health : Health is the Argument for Climate Action](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

[13] Nature4Climate, [What to Expect from The Nature Hub at Climate Week NYC](#), 2024a, consulté le 08/12/2024 ; Visseren-Hamakers, Ingrid J. et Marcel T. J. Kok, [Transforming Biodiversity Governance](#), 2022, Cambridge University Press, 3-21, consulté le 08/12/2024.

[14] Cohen-Shacham, Emmanuelle et al., [Nature-based Solutions to address global societal challenges](#), UICN, 2016, 1-97, consulté le 08/12/2024.

[15] WHO, [COP29 Special Report on Climate Change and Health : Health is the Argument for Climate Action](#).

[16] WHO, [One Health](#), 2017, consulté le 08/12/2024.

[17] Commission européenne, [The European Green deal](#), consulté le 08/12/2024.

[18] International Institute for Sustainable Development (IISD), [Communauté de pratique sur le climat et la nature](#), consulté le 08/12/2024.

- Sur le plan de la finance, les investissements publics et privés intègrent de plus en plus la notion d'impacts environnementaux dans les projets qu'ils soutiennent [19]. Par exemple, les pays du G7 et un consortium d'acteurs privés, le *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD) adoptent des approches intégrées visant à orienter les flux financiers provenant respectivement des fonds d'aide internationale climatique et d'investisseurs privés vers des projets qui respectent les objectifs climatiques, mais également ceux concernant la biodiversité, la pollution et le développement de l'économie circulaire [20].

Un nombre croissant d'acteurs réfléchissent aux liens entre la crise climatique et la crise de la biodiversité. Certains s'intéressent aux causes sous-jacentes qui les unissent, plus particulièrement aux **réflexions entourant la remise en question du modèle économique actuel**, dont celles liées au respect des limites planétaires, à la théorie du beigne et l'avènement d'une société du bien-être.

La présente note de recherche identifie des synergies pertinentes entre la crise climatique et la crise de la biodiversité, avec un accent particulier sur les COP-climat et les COP-biodiversité, dont les dernières COP16 et COP29. Ce document est structuré en trois étapes :

1. Il brosse un **portrait des causes sous-jacentes communes** à la crise climatique et à la crise de la biodiversité, et de la manière dont elles sont intégrées dans les réflexions ambiantes ;
2. Il **caractérise l'évolution de la présence de la biodiversité** dans les textes de négociations climatiques internationales ; et
3. Il présente les **dossiers d'actualité liant ces deux crises**, particulièrement à la **COP29** et à la **COP16**, tout en exposant des solutions prometteuses sur le plan de la politique, de la finance et des communications.

Cette note de recherche est le résultat d'une analyse documentaire, d'une participation à la COP16 (en présence) et à la COP29 (en ligne), ainsi que d'une série d'entrevues semi-dirigées avec des acteurs variés, spécialistes dans le domaine (principalement issus du Québec, du Canada, de l'Europe et de l'Amérique latine).

[19] Green Climate Fund, [Ecosystems and ecosystem services](#), consulté le 08/12/2024.

[20] Gouvernement du Canada, [Pacte du G7 pour la nature à l'horizon 2030](#), 2021, consulté le 08/12/2024; TNFD, [TNFD Recommendations](#), 2024, 1-154, consulté le 08/12/2024.



1

PREMIÈRE PARTIE : LIENS ENTRE LA CRISE CLIMATIQUE ET LA PERTE DE BIODIVERSITÉ

Dans cette première section, nous brossons un portrait des causes sous-jacentes communes à la crise climatique et à celle de la biodiversité, et de la manière dont elles sont intégrées dans les réflexions ambiantes.

1. Causes sous-jacentes communes

Les crises de la biodiversité et des changements climatiques sont interdépendantes et prennent racine dans des causes sous-jacentes communes. Ces dernières sous-tendent les facteurs anthropogéniques directs de la perte de biodiversité et des changements climatiques (comme le changement d'utilisation des terres et la pollution) (voir Figure 1) [21]. Ces causes sous-jacentes constituent un **système de valeurs** structurant l'organisation des sociétés et influencent les comportements comme les **modes de production et de consommation** [22].

En 2021, l'IPBES et le GIEC ont publié un rapport conjoint dans lesquels ils décrivent **cinq causes sous-jacentes communes pour la crise de la biodiversité et la crise climatique** (voir Figure 1).

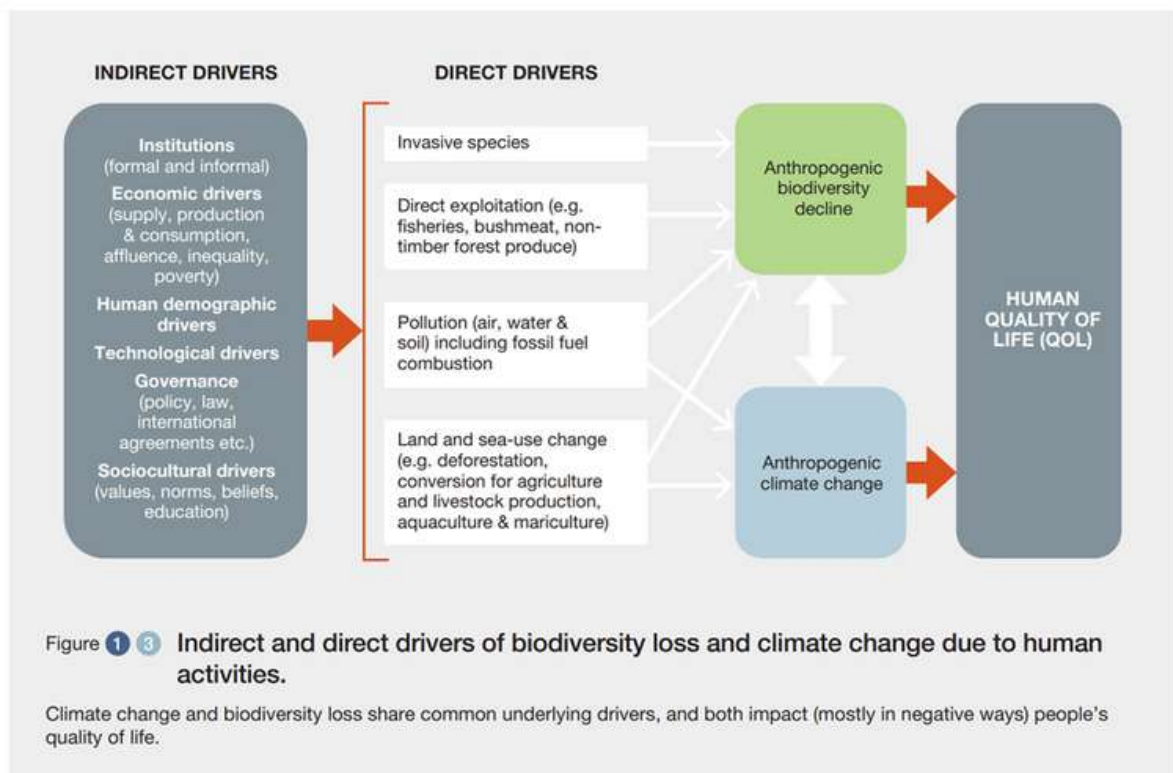


Figure 1. Facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité et des changements climatiques dus aux activités humaines [23]

[21] Nelson, Gerald C., « [Drivers of Ecosystem Change: Summary Chapter](#) », *Ecosystems and Human Well-being: Current State and Trends*, 2005, 74, consulté le 08/12/2024 ; Jaureguiberry, Pedro et al., « [The direct drivers of recent global anthropogenic biodiversity loss](#) », *Science Advances*, vol. 8, no 45, 2022, 1-11, consulté le 08/12/2024 ; Pörtner, Hans-Otto et al., *Scientific outcome of the IPBES-IPCC co-sponsored workshop on biodiversity and climate change*, 28-29.

[22] Appel de Montréal, [L'Appel de Montréal : un appel à poursuivre le dialogue sur les solutions aux causes sous-jacentes du déclin de la biodiversité](#), 2022, 1-2, consulté le 08/12/2024.

[23] Tirée de Pörtner, Hans-Otto et al., *Scientific outcome of the IPBES-IPCC co-sponsored workshop on biodiversity and climate change*, 29.

Les cinq causes sous-jacentes communes sont [24] :

- 1. Institutionnelles** : À toutes les échelles de gouvernance, les politiques, les lois, les ententes et l'orientation des flux financiers favorisent de nouvelles normes et l'adoption de pratiques et de comportements plus ou moins respectueux de l'environnement. Elles façonnent et perpétuent des modes de consommation et de production qui conduisent à la dégradation des terres, à la perte de biodiversité et à l'émission de gaz à effet de serre (GES).
- 2. Économiques** : Le modèle économique dominant actuel fonctionne suivant le principe d'une croissance continue de l'exploitation de ressources naturelles, de la production et de la consommation d'énergie. Le développement économique qui requière une transformation des territoires amplifie la destruction de milieux naturels.
- 3. Démographiques** : Les dynamiques de la population mondiale influencent la demande en ressources et l'utilisation des terres qui est le facteur direct principal de la dégradation de la biodiversité, et constitue une source d'émissions de GES alimentant la crise climatique. Par exemple, le phénomène d'urbanisation en est un bon exemple.
- 4. Technologiques** : L'innovation technologique, bien qu'elle ait permis le développement des sociétés, est corrélée à l'augmentation de l'exploitation de ressources naturelles, entraînant la dégradation d'écosystèmes et l'émission de GES qui impactent négativement la qualité de vie.
- 5. Socioculturelles** : les valeurs sociétales façonnent les relations entre la société humaine et son environnement suivant une perspective utilitaire ou non de la nature. Ces normes sociales déterminent également la façon dont l'humain définit ses besoins et son bien-être et explique la spécificité des variables d'acceptabilité sociale face aux objectifs et interventions pour la conservation et le développement humain, selon le contexte socioculturel [25].

D'après l'IPBES, il est essentiel de s'attaquer à la source de la problématique et de mettre en place des actions capables de transformer profondément le fonctionnement des sociétés et d'apporter une réponse conjointe à la crise socioécologique, dont font partie le climat et la biodiversité [26].

COP15 sur la biodiversité : point de départ pour les synergies au Québec

Anne-Céline Guyon, analyste climat et énergie chez Nature Québec, rencontrée dans le cadre d'une entrevue, soutient que la tenue de la COP15 à Montréal en 2022 a provoqué un éveil chez les acteurs environnementaux québécois autour des causes sous-jacentes communes aux deux crises, mais qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour mettre en place des actions transformatrices et synergiques.

[24] Pörtner, Hans-Otto et al., *Scientific outcome of the IPBES-IPCC co-sponsored workshop on biodiversity and climate change*, 28-29 ; IPBES, *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*, 2019, xvi.

[25] Pörtner, Hans-Otto et al., *Scientific outcome of the IPBES-IPCC co-sponsored workshop on biodiversity and climate change*, 130.

[26] IPBES, *Summary for Policymakers of the Thematic Assessment Report on the Underlying Causes of Biodiversity Loss and the Determinants of Transformative Change and Options for Achieving the 2050 Vision for Biodiversity*, 2024, 5, consulté le 17/01/2025.

2. Intégration des causes sous-jacentes communes dans les réflexions ambiantes

À la lumière des conclusions de l'IPBES et du GIEC, et dans le contexte des crises écologiques, plusieurs réflexions et concepts émergent pour répondre aux causes sous-jacentes communes identifiées. Ces réflexions partagent une ambition commune : réformer les systèmes socioculturels et économiques pour mieux intégrer les enjeux environnementaux, réduire l'exploitation des ressources et construire des sociétés durables et équitables. Elles retracent l'origine de ces crises dans des **causes profondes**, comme nos **valeurs** et la manière dont nous organisons nos **sociétés** et notre **économie**. Ces réflexions sont en adéquation avec la notion des causes sous-jacentes et la nécessité de les aborder pour régler ces crises.

2.1. Limites planétaires

Le modèle de développement des sociétés amène un dépassement de la **capacité de régénération des écosystèmes** qui entraîne des répercussions irréversibles sur certains processus naturels. Une équipe de chercheurs internationaux, dirigée par Johan Rockström et Will Steffen, a mis au point le concept et le cadre d'évaluation des limites planétaires en 2009. Ce concept met en lumière 9 grands processus naturels qui sont impactés par les activités anthropiques :

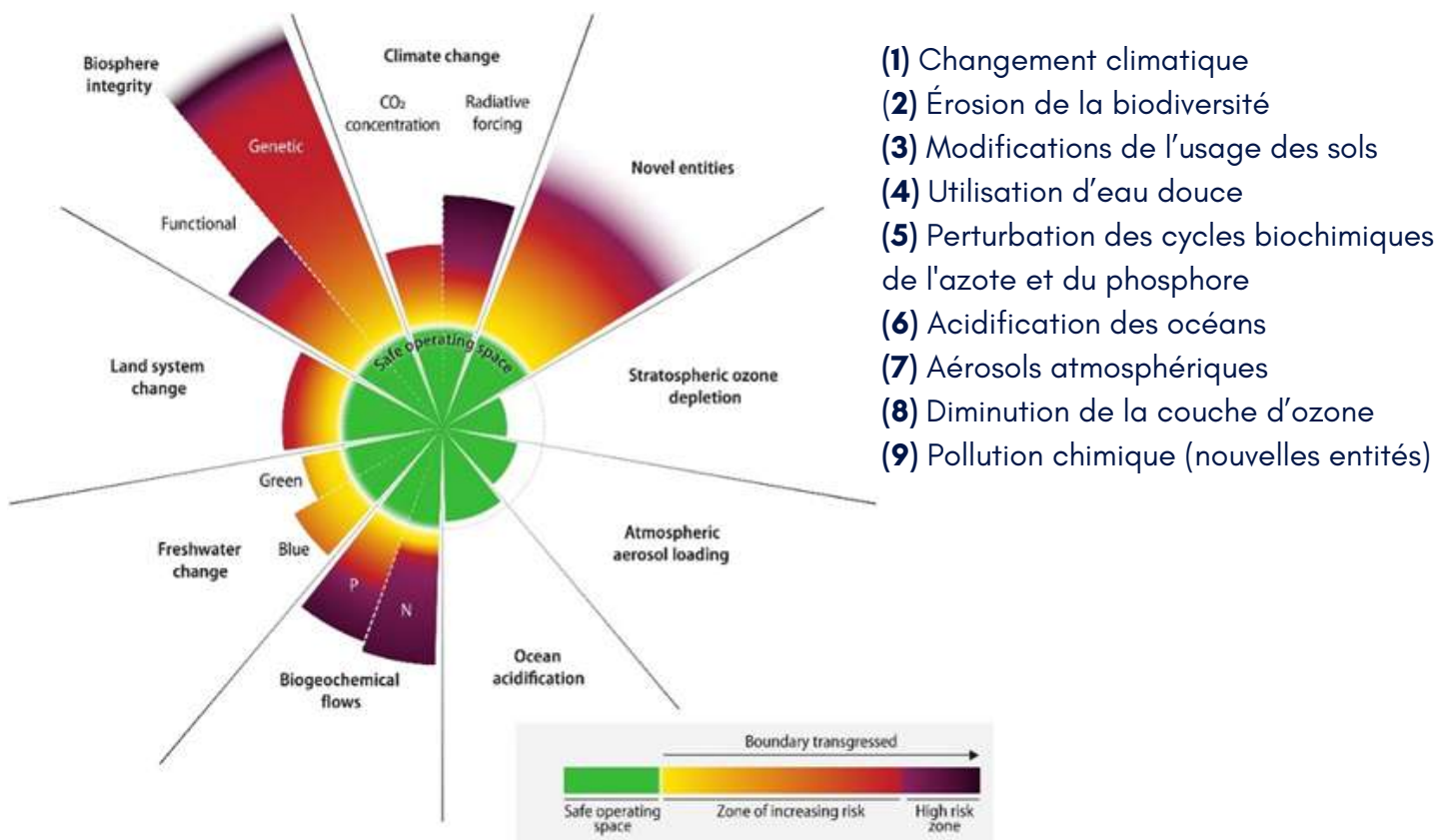


Figure 2. État actuel des neuf limites planétaires, selon une étude réalisée en 2023 [27].

[27] Richardson, Katherine et al., « [Earth beyond six of nine planetary boundaries](#) », *Science advances*, vol. 9, no. 37, 2023, 4, consulté le 08/12/2024.

Le concept des limites planétaires fixe des seuils critiques de perturbation à respecter délimitant une « zone de sécurité » pour les sociétés et dont le dépassement représente des risques de basculement dans le fonctionnement du système Terre. L'objectif est de renforcer la vigilance sur les stabilités environnementales et sociales que nos pratiques menacent. Ce concept invite donc à **revoir les systèmes de production et notre rapport à la nature** pour permettre la pleine capacité de régénération de ces processus naturels.

2.2. Capitalocène

L'auteur suédois Andreas Malm démontre en quoi le modèle capitaliste est interconnecté aux normes sociales et influence les innovations technologiques, les gouvernances et l'organisation des sociétés [28]. Cette réflexion aborde l'ensemble des causes sous-jacentes à la base des crises environnementales et appelle à **réviser ce système économique** basé sur la croyance de croissance infinie et l'exploitation des énergies fossiles en perspective de respecter les limites planétaires.

2.3. Modèles économiques alternatifs

Les propositions de théories et modèles économiques alternatifs sont interreliés et proposent une restructuration du système économique en définissant le respect de l'environnement comme partie intégrante de son fonctionnement. Ils cherchent à réconcilier économie et environnement en diffusant de nouveaux modes de pensée et de nouvelles normes et valeurs qui façonnent les systèmes de production et de consommation.

• Théorie du beigne

Élaborée par l'économiste Kate Raworth, cette théorie propose un modèle économique qui répond aux besoins humains tout en respectant les limites planétaires [29]. L'activité économique doit se situer entre un « plancher social » et un « plafond écologique » pour assurer le fonctionnement d'un système juste et durable [30].

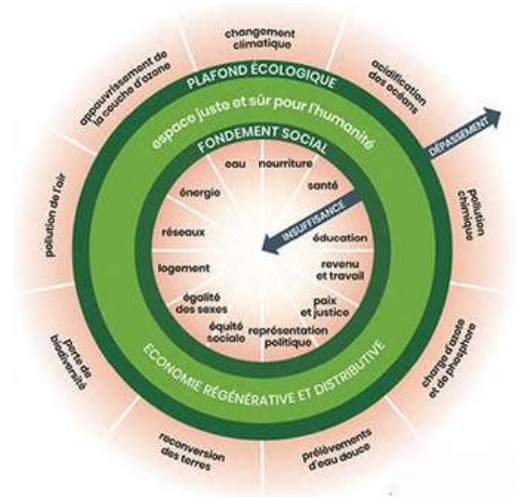


Figure 3 : Schéma conceptuel de la théorie du beigne [31]

• Économie circulaire

Celle-ci propose une nouvelle perspective de l'économie en invitant à « repenser nos modes de production-consommation pour consommer moins de ressources et protéger les écosystèmes qui les génèrent », ainsi qu'à « optimiser l'utilisation des ressources qui circulent déjà dans nos sociétés » [32].

[28] Malm, Andreas, « L'anthropocène contre l'histoire : Le réchauffement climatique à l'ère du capital », *La fabrique éditions*, 2017, 7-16.

[29] Oxfam France, *La théorie du Donut : une nouvelle économie est possible*, 2020, consulté le 08/12/2024.

[30] Raworth, Kate, *La théorie du donut. L'économie de demain en sept principes*, 2018, Plon, 49.

[31] Chan-Lee, James, *L'économie du « beignet », une solution alternative pour la planète ?*, 2022, consulté le 08/12/2024.

[32] Québec Circulaire, *Concept et définition*, s.d., consulté le 08/12/2024.

2.4. Décroissance

Cette pensée alternative propose un nouveau référentiel pour définir le bien-être et les besoins de l'humain [33]. En effet, le modèle économique dominant est fondé sur une recherche de croissance infinie sur une planète aux ressources matérielles et humaines finies. Cette croyance donne lieu à une consommation effrénée des ressources qui menace la biodiversité et alimente la crise climatique. Le concept de décroissance consiste alors à réduire certaines activités économiques jusqu'à l'atteinte d'un **point d'équilibre entre les bénéfices sociaux et environnementaux** [34].

2.4. Biocentrisme

Les rapports entre l'être humain et la nature sont majoritairement fondés sur une vision utilitariste et anthropocentrée qui pousse à la surexploitation des ressources et la dégradation des écosystèmes. Ce mouvement remet en question nos valeurs et préconise l'adoption d'une **approche holistique** de la nature, dont l'humain est partie intégrante. Il reconnaît la **valeur intrinsèque de la nature** indépendamment de ses bénéfices pour l'humain [35]. Les communautés autochtones portent particulièrement cette vision biocentrée qui se traduit par une proximité et une relation harmonieuse avec la nature [36].

Les principaux porteurs des réflexions ambiantes

Dans le cadre d'une entrevue, Martín Portocarrero Incio, chargé de programme Environnement et Jeunesse de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) remarque que ces réflexions ambiantes émergentes sont principalement portées par les **peuples autochtones** et par les représentants de la **société civile du Sud global**. Il souligne que les événements parallèles organisés par ces acteurs aux COP-climat et COP-biodiversité sont généralement avant-gardistes.

L'AQOCI intègre l'interconnexion entre le climat et la biodiversité depuis des années, car elle a justement suivi de près ces acteurs et s'est imprégnée des réflexions qui ont émergé dans le Sud global bien avant la COP15 à Montréal.

En somme, ces réflexions sur les causes sous-jacentes permettent de mieux comprendre l'interdépendance des crises climatique et de la perte de biodiversité, ainsi que la nécessité d'y répondre simultanément et conjointement. Comment cette interdépendance est-elle abordée dans les textes de négociations internationales, et comment peut-on s'en servir pour promouvoir ces synergies auprès des acteurs concernés par l'action environnementale? Ces éléments seront abordés dans la prochaine section.

[33] Beaucaire, Krystof, *Décroître, oui ! Mais comment ? Et, surtout, décroître quoi ? - Compte-rendu de la conférence d'Éric Pineault, institut des sciences de l'environnement de l'UQAM, le 7 juillet 2021 au campus de la transition écologique*, 2021, consulté le 08/12/2024 ; Latouche, Serge, « Le pari de la décroissance », Fayard, 2006, chapitre 2.

[34] Germain, Marc, « *L'économie de la décroissance* », *thème de recherche émergent*, 2019, consulté le 08/12/2024.

[35] Rolston III, Holmes, « *La Terre et ses valeurs intrinsèques : La nature et les nations* », dans Henk A. M. J. ten Have (dir.), *Éthiques de l'environnement et politiques internationales*, Éditions UNESCO, 2007, 32.

[36] Fonds international de développement agricole (FIDA), *L'avantage des savoirs traditionnels : Les savoirs des peuples autochtones dans les stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets*, 2016, 52, consulté le 08/12/2024.



DEUXIÈME PARTIE : INTERCONNEXION CLIMAT-BIODIVERSITÉ DANS LES TEXTES DE NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES INTERNATIONALES

Depuis l'émergence du régime climatique international onusien au début des années 1990, les textes de négociations climatiques internationales ont évoqué l'interconnexion entre les enjeux climatiques et de biodiversité dans différentes trames de négociations.

Pour brosser un portrait de cette évolution, nous avons parcouru les décisions finales des 28 premières COP (de la COP1 à la COP28 inclusivement) de la *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques* (CCNUCC). Les textes phares de la CCNUCC, du *Protocole de Kyoto* et de l'*Accord de Paris* ont également été analysés.

Au terme de l'exercice, nous constatons une évolution des termes employés et de l'angle mis de l'avant au fil du temps pour évoquer la biodiversité dans les différents textes. Cette évolution peut être séparée en quatre phases.

PHASE 1 - De la CCNUCC au Protocole de Kyoto (1992-1997) : les écosystèmes aussi au service de l'atténuation d'émissions de GES

Depuis l'adoption de la CCNUCC en 1992, la biodiversité a été abordée dans les textes de négociations climatiques internationales par le prisme des écosystèmes, et plus précisément de la fonction de **puits de carbone** de certains écosystèmes terrestres ou aquatiques. En effet, la CCNUCC prévoit déjà l'établissement et la mise à jour d'inventaires nationaux d'émissions, où est calculé l'équilibre entre les GES émis par l'activité humaine et ceux absorbés par les puits de carbone [37].

À partir de la COP2 (Genève, 1996), l'utilisation et le changement d'affectation des terres (notamment à des fins agricoles) ainsi que la foresterie sont devenus des sujets d'intérêt, particulièrement d'un point de vue d'atténuation des émissions de GES [38].

Durant cette première période, les Parties à la CCNUCC entrevoient donc les éléments liés à la biodiversité mentionnés ci-dessus comme des composantes ayant un potentiel d'atténuation des émissions de GES.

PHASE 2 - De la COP5 à la COP12 (1998-2006) : la biodiversité également au service de l'adaptation

Le terme « **biodiversité** » apparaît pour la première fois dans un texte de négociations climatiques internationales à la COP7 (Marrakech, 2001) [39]. Cette apparition est intimement liée à l'adaptation, alors que les Parties conviennent que les mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques doivent être cohérentes avec les stratégies nationales de protection de la biodiversité et avec les plans d'action de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Alors que le potentiel d'atténuation des puits de carbone continue d'être mis de l'avant, **cette période se caractérise par la reconnaissance explicite du lien entre la protection de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques**. Des activités liées à la protection de la biodiversité, comme la prévention du déboisement ou encore la lutte contre la dégradation des terres et contre la désertification, sont reconnues par leur lien avec l'adaptation.

[37] CCNUCC, [Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques](#), 1992, 6, article 4. 1) a), consulté le 08/12/2024.

[38] CCNUCC, [Deuxième partie : Décisions prises par la conférence des Parties à sa deuxième session](#), 1996, consulté le 08/12/2024.

[39] CCNUCC, [Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa septième session, tenue à Marrakech du 29 octobre au 10 novembre 2001](#), 2001, 11, article 8 b) iii), consulté le 08/12/2024.

Parallèlement, le besoin de relier les trois conventions de Rio (la CCNUCC, la CDB et la *Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification* (CNULD)) est évoqué à plusieurs reprises.

PHASE 3 - De la COP13 à la COP24 (2007-2018) :

vers une approche intégrée et intersectorielle de la conservation des écosystèmes

Pour la première fois, à la COP17 (Durban, 2011), une décision issue des négociations relève la pertinence des **approches écosystémiques**, qui ont le potentiel d'entraîner une vision moins sectorielle et plus holistique de l'adaptation aux changements climatiques [40]. À la COP20 (Lima, 2014), on reconnaît la nécessité de **réduire les émissions de GES dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent naturellement s'adapter aux changements climatiques** et poursuivre leurs services en matière d'atténuation et d'adaptation [41].

Parallèlement, les Parties commencent à reconnaître que les pertes et préjudices touchent directement un éventail d'écosystèmes. Plusieurs sujets qui sont habituellement associés au régime climatique (atténuation, adaptation ainsi que pertes et préjudices) commencent tranquillement à être reliés à d'autres dimensions écologiques, comme la biodiversité. Pour renforcer les synergies entre les conventions de Rio, plusieurs textes de négociation identifient le levier de faire converger les efforts en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, qui sont au croisement de multiples enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

L'**Accord de Paris** (2015), qui marque un point tournant dans le régime climatique en introduisant notamment les contributions déterminées au niveau national (CDN), précise que **les Parties doivent veiller à l'intégrité des écosystèmes et à la protection de la biodiversité** [42]. Les CDN doivent d'ailleurs être particulièrement sensibles aux écosystèmes vulnérables, dont la dégradation entraîne aussi des répercussions sur le climat – au niveau de l'atténuation et de l'adaptation – ainsi que sur les moyens de subsistance, ou encore sur la culture [43]. Le préambule de l'**Accord de Paris** souligne, d'ailleurs, la nécessité de protéger la biodiversité, en spécifiant que certaines cultures la reconnaissent comme **Terre nourricière** [44]. C'est une dimension qui est réitérée dans plusieurs décisions subséquentes des COP.

PHASE 4 - De la COP25 à la COP28 (2019-2023) :

un élan pour les synergies biodiversité-climat

Cette dernière période marque un tournant remarquable pour l'intégration de la biodiversité dans le régime climatique international. Le texte final de la COP25 (Madrid, 2019) explicite, pour la première fois dans le cadre des COP-climat, la « **nécessité de répondre à l'appauvrissement de la biodiversité et aux changements climatiques de manière intégrée** » [45]. La présidence de la COP25 a également déployé des efforts importants pour attirer l'attention des Parties sur l'importance des océans, pour leurs fonctions d'absorption du carbone, mais aussi pour leur biodiversité riche.

[40] CCNUCC, [Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-septième session, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011](#), 2011, 3, article 4 b), consulté le 08/12/2024.

[41] CCNUCC, [Rapport de la vingtième session de la Conférence des Parties, tenue à Lima du 1 au 14 décembre 2014](#), 2014, 36, article 80, consulté le 08/12/2024.

[42] CCNUCC, [Accord de Paris](#), 2015, 2, préambule, consulté le 08/12/2024.

[43] CCNUCC, [Accord de Paris](#), 10.

[44] CCNUCC, [Accord de Paris](#), 2.

[45] CCNUCC, [Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-cinquième session, tenue à Madrid du 2 au 15 décembre 2019](#), 2019, 3, article 15, consulté le 08/12/2024.

Cette liaison explicite se poursuit à la COP26 (Glasgow, 2021), alors qu'il est mentionné que « les crises mondiales découlant des changements climatiques et la perte de biodiversité sont étroitement liées » [46]. Dans la même veine, le texte final de la COP27 (Sharm El Sheikh, 2022) et celui de la COP28 (Dubai, 2023) mentionnent à plusieurs reprises la biodiversité, notamment en rétorquant qu'il est « **urgent de s'attaquer, de manière globale et synergique, aux crises mondiales et interdépendantes des changements climatiques et de la perte de la biodiversité** » [47].

La COP28, tenue un an après la COP15 sur la biodiversité de 2022, fait référence aux conclusions du premier [bilan mondial](#), qui évalue les efforts de la communauté internationale en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris [48]. Dans le paragraphe 33 de la décision finale de la COP28, le bilan mondial souligne la nécessité de déployer une action climatique internationale **en cohérence avec les objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal à l'horizon 2030** [49].

Le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal

Ce cadre fut adopté à la COP15 de la CDB à Montréal en 2022. Composé de 23 cibles et quatre objectifs, la mission du *Cadre mondial* à l'horizon 2030 est de freiner et même d'inverser la perte de biodiversité. Sa vision à l'horizon 2050, elle, est d'un monde qui vit en harmonie avec la nature [50].

Bien que les initiatives fondées sur les écosystèmes étaient déjà abordées dans les phases précédentes, la pertinence des SBN et de leur financement a occupé une place croissante durant cette période du régime climatique. On souligne également que ce type d'approches permettant **la protection, la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la nature est essentiel à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et de la CCNUCC**.

En somme, l'inclusion de la biodiversité et de ses termes connexes dans les textes de négociations climatiques internationales a évolué depuis le début du régime climatique, en s'insérant dans différents secteurs de l'action climatique internationale. La dernière phase d'évolution, qui a commencé avec la COP25 (Madrid, 2019) est toujours en cours. C'est elle qui a vu le plus grand enthousiasme pour la question des synergies climat-biodiversité. La COP16 sur la biodiversité et la COP29 sur le climat, toutes deux tenues en 2024, s'inscrivent dans ce momentum.

[46] CCNUCC, [Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-sixième session, tenue à Glasgow du 31 octobre au 13 novembre 2021](#), 2021, 2, préambule, consulté le 08/12/2024.

[47] CCNUCC, [Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-septième session, tenue à Charm el-Cheikh du 6 au 20 novembre 2022](#), 2022, consulté le 08/12/2024 ; CCNUCC, [Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris sur sa cinquième session, tenue aux Émirats arabes unis du 30 novembre au 13 décembre 2023](#), 2023, 2, préambule, consulté le 08/12/2024.

[48] CCNUCC, Accord de Paris, 20, article 14.

[49] CCNUCC, [Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris sur sa cinquième session, tenue aux Émirats arabes unis du 30 novembre au 13 décembre 2023](#), 7, paragraphe 33.

[50] CCNUCC, [Décision adoptée par la conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique : 15/4. Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#), 2022, consulté le 08/12/2024.

TROISIÈME PARTIE : PRINCIPAUX DOSSIERS LIANT CLIMAT ET BIODIVERSITÉ À LA COP29 ET À LA COP16

L'interrelation entre le climat et la biodiversité a occupé une grande place à la COP16 (Cali, 2024) sur la biodiversité. La COP29 (Bakou, 2024), en revanche, a généralement laissé une place plus restreinte à ce sujet dans les négociations. Néanmoins, cette thématique s'est retrouvée dans un nombre significatif d'événements parallèles.

1. COP16

La COP16 s'est déroulée à Cali, en Colombie, du 21 octobre au 2 novembre 2024. Survenant après l'adoption du *Cadre mondial Kunming-Montréal*, l'objectif de cette COP était d'aboutir à des avancées significatives pour la mise en œuvre du *Cadre* à l'horizon 2030 [51].

1.1. Le climat dans les négociations officielles à la COP16

Décision 16/22. Biodiversité et changements climatiques

Parmi la quinzaine de trames de négociations à l'ordre du jour de la COP16, la liaison entre le climat et la biodiversité s'est taillée une place parmi les textes qui ont été adoptés à l'issue des négociations, contrairement aux questions concernant le financement et le cadre de suivi, qui n'ont pas fait l'objet de consensus [52].

La décision adoptée sur ce sujet à la COP16 est la [décision 16/22. Biodiversité et changements climatiques](#). Dans un premier temps, celle-ci rappelle de nombreuses déclarations, décisions et instruments qui appellent à la convergence des efforts déployés dans un contexte de changements climatiques et de perte de biodiversité. Voici une liste non exhaustive des éléments rappelés en ce sens [53] :

- La [déclaration commune sur le climat, la nature et les populations](#), publiée en marge de la COP28 sur le climat, qui affirme l'engagement des Parties signataires en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et du *Cadre mondial Kunming-Montréal* de manière intégrée et synergique, y compris dans la planification et la mise en œuvre ;
- La [résolution 6/4 de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement](#) (ANUE) (1er mars 2024) qui promeut les synergies, la coopération et la collaboration pour mettre en œuvre au niveau national des instruments et accords multilatéraux relatifs à l'environnement (dont la CDB, la CCNUCC, l'Accord de Paris et le *Cadre mondial*) ; et
- La [décision 10/1 de l'IPBES](#) (2 septembre 2023), qui encourage la poursuite de la collaboration avec le GIEC, dans la même veine que leur rapport conjoint publié par ces deux entités en 2022.

La *décision 16/22* adoptée à Cali insiste particulièrement sur **l'interdépendance entre la perte de la biodiversité et les changements climatiques**, soulignant que ces crises « doivent être traitées d'urgence et de manière cohérente et équilibrée » [54]. En ce sens, elle souligne que l'atteinte des objectifs du *Cadre mondial* et ceux de l'Accord de Paris dépend d'une action synergique.

[51] Fequino, Laura, [COP16: Quoi retenir de la COP biodiversité de Cali ?](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

[52] Tsioumani, Elsa et al., [«Summary of the 2024 UN Biodiversity Conference: 21 October - 1 November 2024](#) », *Earth Negotiation Bulletin*, vol. 9, No. 855, 2024, consulté le 08/12/2024.

[53] Convention sur la diversité biologique (CDB), [Décision adoptée par la Conférence des Parties sur la Convention sur la diversité biologique le 1er novembre 2024 : 16/22. Biodiversité et changements climatiques](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

[54] CDB, [Décision adoptée par la Conférence des Parties sur la Convention sur la diversité biologique le 1er novembre 2024 : 16/22. Biodiversité et changements climatiques](#), 2024, 1, préambule, consulté le 08/12/2024.

[55] CDB, [Décision adoptée par la Conférence des Parties sur la Convention sur la diversité biologique le 1er novembre 2024 : 16/22. Biodiversité et changements climatiques](#), 6, article 19.

La décision statue que la secrétaire exécutive de la CDB devra « inviter les Parties, les observateurs et les autres parties prenantes à soumettre, avant mai 2025, leurs avis sur les moyens de renforcer la cohérence des politiques, y compris la possibilité d'un programme de travail conjoint entre les conventions de Rio » [55].

De plus, la *décision 16/22* encourage toutes les échelles de gouvernements et organisations à « évaluer, gérer et **éviter ou réduire au minimum les effets négatifs potentiels sur la biodiversité et sur l'intégrité des écosystèmes qui pourraient résulter des transitions économiques et sectorielles entreprises en réponse aux changements climatiques** » [56]. Il s'agit d'un avertissement clair dans un contexte qui, du moins jusqu'à maintenant, démontre que nombre de politiques climatiques se font au détriment de la biodiversité [57]. La décision soutient donc qu'il faut faire preuve d'une grande prudence et tendre vers une vision holistique afin de prévenir les effets indésirables que pourraient avoir des politiques climatiques sur la biodiversité.

L'électrification... à tout prix?

Dans la quête d'une transition énergétique mondiale et dans la recherche d'un monde carboneutre, certains écosystèmes sont sursollicités, notamment à cause de l'extraction de minéraux et métaux stratégiques nécessaires à l'électrification qui s'intensifie [58].

Dans ce contexte, pour faire face à la perte de biodiversité et aux changements climatiques, l'électrification massive doit être examinée avec rigueur. Pour ce faire, **un réel débat de société avec l'ensemble des parties prenantes est nécessaire.**

Au Québec, Anne-Céline Guyon, analyste climat et énergie chez Nature Québec, soutient que nous sommes à un moment décisif sur cet enjeu, alors que le gouvernement élabore son [Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques](#). Nature Québec défend que « les orientations qui sous-tendent [le projet de loi 69] devraient être discutées et émaner largement d'un débat véritablement plus démocratique » [59].

La *décision 16/22* propose que les synergies s'opèrent aussi dans les instruments de planification nationale rattachés à l'*Accord de Paris* et au *Cadre mondial Kunming-Montréal*, à savoir respectivement les CDN et les Stratégie et plan d'action de biodiversité nationale (NBSAP). L'importance de faire converger les efforts déployés en matière de climat et de biodiversité avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies est également mentionnée. Remarquons que 2030 sera une année phare au niveau environnemental international, offrant des opportunités stratégiques de convergence : fin des ODD, fin du *Cadre mondial*, et début d'une prochaine ronde de CDN prévue par l'*Accord de Paris*.

[56] CDB, *Décision adoptée par la Conférence des Parties sur la Convention sur la diversité biologique le 1er novembre 2024 : 16/22. Biodiversité et changements climatiques*, 5, article 8.

[57] Smith, R. et al., « Ensuring Co-benefits for Biodiversity, Climate Change and Sustainable Development », *Handbook of Climate Change and Biodiversity*.

[58] Agence internationale de l'énergie (AIE), [The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions](#), 2021, 192, consulté le 08/12/2024.

[59] Nature Québec, [Démission du ministre Fitzgibbon : Des groupes de la société civile demandent la suspension des travaux parlementaires entourant le projet de loi 69](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

Les océans, un espace de convergence pour le climat et la biodiversité

La *décision 16/22* mentionne à plusieurs reprises les océans comme un vecteur d'union entre la biodiversité et le climat. La thématique de l'océan se retrouve d'ailleurs à la fois dans les COP-climat et COP-biodiversité, autant dans les décisions formelles qu'au travers d'événements parallèles et de pavillons.

L'ONG [Plateforme Océan & Climat](#) défend le rôle indispensable que joue l'océan tant pour la biodiversité que pour ses services en matière d'atténuation et d'adaptation à la crise climatique. Elle œuvre donc, à travers des plaidoyers, la diffusion de connaissances scientifiques et la mobilisation d'acteurs infraétatiques et de la société civile, à faire reconnaître la place centrale de l'océan dans la coordination de l'action environnementale, dans le but d'intégrer des solutions basées sur l'océan au sein des CDN et NBSAP. Par exemple, elle a été à l'initiative d'un plaidoyer intitulé « *No Paris without Montreal* » qui éclairait les liens entre les deux conventions (CNUCC et CDB) et la pertinence d'une action coordonnée en perspective de l'adoption du *Cadre mondial pour la biodiversité* lors de la COP15 de la biodiversité et pour mettre en œuvre l'*Accord de Paris*.

1.2. Le climat dans les discussions informelles à la COP16

N'ayant pas de journée thématique réservée aux changements climatiques dans la [programmation](#), le climat était une thématique parsemée dans les événements parallèles et dans les discussions informelles à la COP16.

Un constat clair : une coordination est nécessaire dans l'action environnementale

Le besoin d'accroître les synergies entre le climat et la biodiversité – tant sur le plan de la gouvernance internationale que par les **différents paliers de gouvernement et acteurs de la société** – a été réitéré dans de multiples [événements parallèles](#) à la COP16. Ceux-ci portaient le plus souvent sur les défis pour **décloisonner les silos** et des avenues prometteuses pour y parvenir (qui seront présentées dans une prochaine section).

Parmi les plus grands freins ayant été soulevés à l'égard du déploiement des synergies, le plus notable était le **manque de compréhension de l'interdépendance entre la biodiversité et le climat**, y compris les impacts de l'un sur l'autre. Cette difficulté semblait s'exprimer sur le plan individuel, organisationnel, politique et entrepreneurial. Il était soulevé que la communauté scientifique, les communicateurs et les regroupements de la société civile devaient jouer un rôle plus important pour inscrire ce sujet à l'agenda politique et le vulgariser.

Selon Anne-Céline Guyon, analyste climat et énergie chez Nature Québec et anthropologue de formation, ce manque de compréhension prend sa source dans le fait que les gouvernements, les organisations et les établissements d'enseignement ont, avec le temps, abordé les enjeux de manière sectorielle. Par exemple, un groupe de pays s'est opposé à aborder les énergies fossiles dans les textes de décision de la COP16, revendiquant qu'il s'agissait d'une question strictement climatique. Plusieurs Parties et observateurs ont vu cela comme une occasion manquée pour accroître les synergies entre les deux conventions.

Segment de haut niveau interministériel sur l'intégration entre le climat et la biodiversité

À la COP16, un segment de haut niveau a rassemblé l'IPBES, le GIEC, les ministres du « Rio Trio » [60] et de la COP30, ainsi que plusieurs autres ministres. Ce segment de haut niveau témoigne du fait que les synergies se rendent aux dialogues interministériels, au-delà des événements parallèles organisés par les acteurs de la société civile. Bien que cette initiative illustre une attention croissante de la part de la communauté internationale envers les synergies, cela ne veut pas dire que ces dernières soient déjà intégrées dans les politiques publiques.



2. COP29

La COP29 sur le climat s'est tenue à Bakou, en Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre 2024. Pour donner suite aux retombées de la COP16 de Cali, les Parties de la CCNUCC auraient pu poursuivre cette dynamique pour approfondir les liens entre les crises [61]. Cette opportunité n'a pas été saisie, mais un grand nombre d'événements parallèles ont abordé ce sujet.

2.1. La biodiversité dans les négociations officielles à la COP29

Dans le cadre des discussions formelles à Bakou, la biodiversité et son interconnexion avec le climat n'ont pas été mises à l'agenda de négociation ni dans les différents textes de décisions adoptés, laissant sous silence la nécessité d'intégrer les synergies dans les stratégies climatiques nationales [62]. La COP29 a particulièrement traité des enjeux entourant la finance climatique, et s'est conclue par l'adoption d'un texte définissant le nouvel objectif collectif quantifié (NCQG). Ce dernier ne mentionne aucunement le spectre de la nature, même si plus de 100 organisations avaient signé le [COP29 Nature Statement](#), sous l'initiative de Nature4Climate, qui demandait l'intégration de financement pour la nature dans le NCQG.

Néanmoins, la biodiversité est mentionnée et connectée aux enjeux climatiques dans la dernière proposition de texte de l'[UAE dialogue on implementing the global stocktake outcomes](#). Celui-ci vise à construire un cadre guidant la mise en œuvre de mesures et l'élaboration des CDN ambitieuses pour concrétiser l'[UAE Consensus](#), adopté à la COP28,, dans lequel sont inscrites les conclusions du [Bilan mondial de 2023](#). Plusieurs références au champ lexical de la biodiversité se retrouvent dans la dernière version de l'[UAE Dialogue](#), datant du 23 novembre 2024, notamment au paragraphe 16 [63].

[60] Le Rio Trio réunit la présidence de la COP16 sur la biodiversité, celle de la COP29 sur le climat et celle de la COP16 sur la désertification. Cette initiative illustre la volonté des trois présidences pour accroître les synergies entre les trois conventions de Rio : Site officiel de la COP29, [COP29: Key outcomes for food, forests, land and nature at the UN climate talks in Baku](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

[61] Carbon Brief, [COP29: Key outcomes for food, forests, land and nature at the UN climate talks in Baku](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

[62] Plateforme Océan & Climat, [COP29 - Insufficient Financial Advancements to Tackle the Climate Crisis](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

[63] Nations unies, [UAE dialogue on implementing the global stocktake outcomes](#), 2024, 2, paragraphe 16, consulté le 08/12/2024.



Le paragraphe 17, quant à lui, aborde la question de **l'orientation des flux financiers vers des pratiques participant à l'objectif de réduction de la déforestation**. Il soulève également le potentiel de la conservation des écosystèmes pour répondre de manière intégrée aux enjeux d'atténuation et d'adaptation, tout en reconnaissant ses bénéfices autres que les services de puits de carbone naturels [64]. Les travaux de l'*UAE dialogue* se sont poursuivis aux intersessions à Bonn en juin 2025, autour des [modalités de mise en oeuvre](#), en vue d'une adoption à la COP30. Il sera intéressant de suivre l'évolution du langage utilisé pour lier climat et biodiversité dans ce texte, sachant que la présidence de la COP30 au Brésil semble sensible et porteuse de ce sujet.

Lier agriculture, climat et biodiversité : une occasion manquée

Le groupe de travail *Sharm el-Sheikh joint work on agriculture and food security* aurait été idéal pour aborder ces interconnexions biodiversité-climat, mais celui-ci s'est plutôt fait discret à Bakou. Les équipes de négociations se sont concentrées sur les aspects techniques d'une plateforme de partage d'informations sur les actions climatiques liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire [65]. Ainsi, les conclusions de cette session ne font aucune référence à la biodiversité, mais il s'agit d'une trame à suivre de près dans les prochaines années [66].

La COP30 : la COP climat de la nature?

On peut s'attendre à ce que la COP30, qui se tiendra à Belém, dans la forêt amazonienne du Brésil, accorde une place centrale aux synergies biodiversité-climat. En effet, le Brésil était particulièrement engagé sur ces sujets lors de la COP29. D'ailleurs, Martín Portocarrero Incio, chargé de programme Environnement et Jeunesse de l'AQOCI, témoigne que, depuis que le Brésil a annoncé sa candidature en 2023 pour accueillir la COP30, il y a une effervescence des acteurs de la société civile d'Amérique latine, en vue de saisir l'occasion de faire valoir leur vision sur la convergence des crises socioécologiques. La Plateforme d'Amérique latine et des Caraïbes pour la justice climatique est très active sur le sujet et se mobilise notamment pour faire le pont entre la COP16 en Colombie et la COP30 au Brésil.

2.2. La biodiversité dans les discussions informelles à la COP29

Durant la COP29, une panoplie d'événements organisés par divers acteurs ont porté sur différentes thématiques reliant la biodiversité et le climat, ainsi que sur l'importance de prendre en compte ces synergies. [Plus de 300 événements parallèles reliés à la nature](#) ont été recensés, en particulier lors des deux journées ayant des thématiques liées à la biodiversité, respectivement « Alimentation, agriculture et eau » et « Nature et biodiversité, peuples autochtones, égalité des genres, océans et zones côtières » [67].

[64] Nations unies, *UAE dialogue on implementing the global stocktake outcomes*, 2, paragraphe 17.

[65] Carbon Brief, *COP29: Key outcomes for food, forests, land and nature at the UN climate talks in Baku*.

[66] CCNUCC, *SBI 61 : Item 10 Sharm el-Sheikh joint work on implementation of climate action on agriculture and food security*, 2024, consulté le 08/12/2024.

[67] Site officiel de la COP 29, *Programme*, 2024, consulté le 08/12/2024.

Une approche intégrée des trois conventions de Rio est cruciale, mais elle nécessite une volonté explicite des pays

Le sujet des synergies entre les trois conventions de Rio était très présent dans les événements parallèles à la COP29, notamment lors d'un [segment de haut niveau interministériel sur le Rio Trio](#) et d'un [événement spécial de la CCNUCC](#). Il en ressort deux éléments indispensables pour renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action environnementale : 1) aborder les crises de manière conjointe à travers une approche écosystémique ; 2) et améliorer la coordination entre les conventions.

Toutefois, selon Jeffrey Qi, conseiller politique à l'IISD, il n'existe pas d'espace ni de point à l'ordre du jour explicitement dédié à la biodiversité dans la CCNUCC, ce qui complique l'intégration effective des synergies entre les conventions de Rio. Sachant que l'impulsion de tels changements doit provenir de décisions consensuelles des Parties, l'intérêt pour relier les conventions doit provenir avant tout des pays. Les différents acteurs de la société civile ont donc un rôle à jouer pour susciter cet intérêt chez les décideurs de leur pays respectif.

L'importance de la nature pour atteindre les objectifs climatiques

Les **SBN** ont été abordées dans de multiples événements parallèles à la COP29, et ce parfois avec des perspectives critiques et de mise en garde, notamment par rapport aux risques d'écoblanchiment. Par exemple, le *Land Gap Report* (2023) indique qu'il n'y aurait pas assez de surface terrestre disponible pour planter le nombre d'arbres promis par des SBN du secteur privé [68]. Cependant, en suivant rigoureusement les **standards de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)**, les SBN peuvent apporter des bénéfices pour la biodiversité, ainsi que pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. D'ailleurs plus de 30% des objectifs mondiaux d'atténuation de l'*Accord de Paris* pourraient être réalisés grâce aux SBN [69].

L'importance de la protection des forêts a également été abordée dans les discussions informelles de la COP29, notamment pour les **bénéfices socioécologiques**. Cela a été particulièrement présent en vue de réaliser l'objectif mondial de mettre fin à la déforestation d'ici 2030 [70].

La bioéconomie : un concept émergent pour lier davantage l'économie et la biodiversité

La bioéconomie, qui est un concept incorporé assez récemment dans les textes de négociations de la CDB, s'est également retrouvée dans les discussions informelles de la COP29. Bien qu'il n'existe pas de définition officielle de la bioéconomie à l'échelle internationale, l'objectif revenant dans la plupart des définitions est celui d'optimiser l'utilisation de la biomasse tout au long de la chaîne de valeur tout en créant des co-bénéfices pour la protection de l'environnement, la lutte aux changements climatiques, le bien-être humain et l'économie [71].

[68] Climate Resources, [Land Gap Report Briefing Note 2023 Update](#), 2023, consulté le 20/12/2024.

[69] Griscom et al., « Natural climate solutions », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 2017,114(44), consulté le 08/12/2024.

[70] CCNUCC, *Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris sur sa cinquième session, tenue aux Émirats arabes unis du 30 novembre au 13 décembre 2023*, 7, paragraphe 33.

[71] Bioeconomy for Change, [Qu'est-ce que la bioéconomie ?](#), 2024, consulté le 08/12/2024.



Le Brésil a particulièrement intégré ce concept dans ses événements parallèles, et on peut s'attendre à ce que le dossier soit d'autant plus présent à la COP30 qu'il préside. En effet, le pays a élaboré une politique nationale sur la bioéconomie en 2024, définissant cette dernière comme étant « un modèle de développement productif et économique basé sur [...] l'utilisation durable, la régénération et la conservation de la biodiversité, guidé par les connaissances scientifiques et traditionnelles et les innovations et technologies, en vue d'ajouter de la valeur, de générer du travail et des revenus, basé sur la durabilité et l'équilibre climatique » (traduction libre) [72]. Cependant, de **nombreuses critiques** émergent de la part de la société civile et de la communauté scientifique à l'égard de ce concept, notamment en contestant son caractère respectueux des communautés autochtones et des écosystèmes [73].

L'alimentation et l'agriculture, à l'interface de la biodiversité et du climat

Plusieurs événements parallèles de la COP29 portaient sur les interconnexions entre les pratiques agricoles, la sécurité alimentaire, les changements climatiques et les écosystèmes. Des organisations internationales ou des ONG, dont l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds mondial pour la nature (WWF), ont mentionné que **le système alimentaire mondial doit être transformé pour atteindre les objectifs climatiques et de biodiversité mondiaux**, et ce, par le biais de l'adoption de politiques agricoles inclusives, holistiques et respectueuses des limites planétaires.

L'agroécologie, une avenue prometteuse

L'agroécologie a été présentée dans de multiples événements parallèles comme une avenue prometteuse pour la **résilience des communautés et des écosystèmes** face aux impacts des changements climatiques.

Martín Portocarrero Incio, chargé de programme Environnement et Jeunesse de l'AQOCI, mentionne que l'agroécologie est une solution déjà préconisée par plusieurs pays du Sud global pour répondre à la crise climatique et à la perte de biodiversité de façon synergique. En effet, il précise que les projets d'agroécologie ont des co-bénéfices multiples, notamment sur les droits des producteurs et sur la souveraineté alimentaire. De plus, il souligne que la grande majorité des projets financés par le Programme de coopération climatique internationale (PCCI) du Québec portent sur l'agroécologie. Le gouvernement connaît bien les retombées positives de l'agroécologie à l'international, laissant croire qu'il aurait potentiellement une ouverture envers ce type d'agriculture au Québec.

[72] Gouvernement du Brésil, [DECRETO Nº 12.044, DE 5 DE JUNHO DE 2024, 2024](#), consulté le 08/12/2024 ; Demirkol, Serhat, [Brazil Launches National Bioeconomy Strategy](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

[73] Ollinaho, Ossi I. et Kröger, Markus, « Separating the two faces of "bioeconomy": Plantation economy and sociobiodiverse economy in Brazil », *Forest Policy and Economics*, 2023, vol. 149, consulté le 08/12/2024.

La santé humaine dépend de la santé de l'environnement

L'enjeu de la **santé publique** est apparu dans plusieurs événements parallèles de la COP29, sous le prisme du concept de « *One Health* », qui met de l'avant l'interdépendance entre la santé humaine, la santé des animaux et celle des écosystèmes [74]. Ainsi, afin de préserver la santé humaine, il est impératif de préserver la biodiversité et ses services écosystémiques. Pour ce faire, il faut également limiter les effets des changements climatiques, qui impactent autant la santé humaine que celle des écosystèmes [75].

Afin d'encourager les changements individuels et systémiques, la nécessité d'illustrer clairement le lien entre la santé individuelle, la dégradation de l'environnement, les épidémies, le réchauffement planétaire, ainsi que les coûts et la qualité des services de santé publique est ressortie à la COP29 comme une stratégie à privilégier. L'exemple le plus utilisé était la **pollution de l'air**, particulièrement liée à la combustion des énergies fossiles et d'autres procédés industriels qui affectent simultanément la santé humaine, celle des écosystèmes et le climat.

En somme, les événements parallèles de la COP16 et de la COP29 ont grandement abordé les interconnexions entre le climat et la biodiversité. Une décision officielle portant précisément sur l'importance des synergies a même été adoptée dans le cadre des négociations formelles de la COP16. Parmi les différents dossiers liant le climat et la biodiversité, comme l'agriculture, l'alimentation, la santé ou encore les avantages d'agir simultanément sur la crise de biodiversité et celle du climat, plusieurs solutions communes sont inspirantes pour saisir les synergies et mener des actions coordonnées.

[74] WHO, [One Health](#), 2017, consulté le 08/12/2024.

[75] WHO, [Climate change](#), 2025, consulté le 15/01/2025.

3. SOLUTIONS COMMUNES PROMETTEUSES

Afin de répondre aux défis de la crise climatique et celle de la perte de la biodiversité, de nombreuses solutions qui saisissent les synergies entre les deux crises émergent dans divers secteurs. Cette section répertorie des solutions novatrices dans les secteurs de la politique, de la finance et des communications, qui se situent à différentes échelles, notamment internationale, nationale et locale.

3.1. Les solutions politiques

Les politiques publiques sont une voie prometteuse pour implanter des solutions communes aux deux crises écologiques. Plusieurs solutions prometteuses, à différentes échelles de gouvernance, ont été discutées lors des COP16 et COP29.

À l'échelle internationale

Mise en place d'instances facilitant la convergence entre les conventions de Rio

Dans la *décision 16/22* de la COP16, un **programme de travail conjoint entre les conventions de Rio** est présenté comme une solution prometteuse sur laquelle les différentes parties prenantes, dont les gouvernements, devront se positionner sur la mise en œuvre des synergies entre les conventions de Rio [76].

Une autre solution prometteuse émergente, portée notamment par *Greenpeace International*, est l'établissement d'un **organe subsidiaire permanent commun entre la CDB et la CCNUCC** [77]. Celui-ci s'ajouterait aux organes subsidiaires permanents de chacune des conventions (GIEC et IPBES) et mènerait des travaux communs. Dans un contexte où la CDB vient de se doter d'un nouvel organe subsidiaire permanent pour inclure davantage les communautés autochtones dans ses processus, ce précédent pourrait être bénéfique pour la création d'autres organes subsidiaires permanents.

Dans le cadre d'un entretien, Marine Lecerf, responsable de plaidoyer international chez Plateforme Océan & Climat, souligne que la Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC), bien que ce ne soit pas des négociations formelles et que l'événement prend plutôt la forme d'un bilan de l'évolution de l'ODD14, est une plateforme idéale pour aborder et promouvoir les synergies climat-biodiversité.

À l'échelle nationale

Plateformes de coordination gouvernementales

Pour répondre aux incohérences récurrentes entre différentes orientations gouvernementales, une solution émergente consiste à **créer des plateformes nationales regroupant autour d'une même table les différents ministères (environnement, énergie, agriculture, etc.), afin d'aligner les priorités** et d'offrir une réponse cohérente et intégrée aux polycrises. Jeffrey Qi, conseiller politique à l'IISD, insiste sur le fait qu'il est impératif d'avoir la participation du ministère des Finances ou de la Trésorerie dans ce type de plateforme interministérielle.

[76] Convention sur la diversité biologique (CDB), *Décision adoptée par la Conférence des Parties sur la Convention sur la diversité biologique le 1er novembre 2024 : 16/22. Biodiversité et changements climatiques*, 6, paragraphe 19.

[77] UN Web TV, *Press Conference – Maximising synergies: the urgency of prioritising high integrity ecosystems for achieving the goals of the KM-GBF and the Paris Agreement – United Nations Biodiversity Conference 2024*, 2024, consulté le 08/12/2024.

Par exemple, le Mexique a mis sur pied la Commission interministérielle pour la gestion durable des mers et des côtes (CIMARES), qui coordonne les actions des agences gouvernementales liées au développement et à la protection des zones côtières et océaniques, harmonisant ainsi les réglementations entre les ministères et répondant aux préoccupations climatiques et de biodiversité liées à l'océan [78]. Certains pays vont jusqu'à regrouper différents secteurs dans un seul et même ministère, comme celui de l'environnement et de l'énergie au Costa Rica [79].

Plans nationaux intégrés

Une autre solution ayant bénéficié d'un fort appui de la part de la communauté internationale à la COP29 est la **création de plans nationaux holistiques intégrant conjointement le climat (CDN, plans nationaux d'adaptation (PNA)) et la biodiversité (NBSAP)**. Cela permettrait aux pays d'ainsi gagner en cohérence et en efficience en termes de planification, de mise en œuvre et de suivi des mesures.

Des guides pour l'élaboration d'un plan national holistique

Un groupe de grandes organisations du secteur environnemental (WWF, IISD et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)) a d'ailleurs publié, juste avant le début de la COP16 sur la biodiversité, un [document de travail sur le sujet](#), afin d'aider les décideurs politiques dans cette démarche. La Plateforme Océan & Climat recommande également cette approche dans son rapport sur le sujet : [Blue Thread: Aligning National Climate and Biodiversity Strategies](#). Cette solution commence donc à être reconnue mondialement. Le Panama s'est d'ailleurs engagé lors de la plénière de fermeture de la COP29 à ce que sa prochaine CDN consiste en un plan nature holistique et a invité tous les autres pays à faire de même.

À l'échelle locale

Le leadership des villes pour la considération des synergies dans les politiques publiques

Au niveau municipal, les politiques publiques et les **stratégies d'aménagement territorial basées sur une approche écosystémique** sont essentielles pour renforcer la protection des écosystèmes, la résilience des villes aux changements climatiques, et pour façonner notre rapport à la nature au quotidien [80].

Les villes peuvent incarner un leadership pour **mobiliser les acteurs locaux à implanter les synergies biodiversité-climat**. Par exemple, le [Pacte Paris Action Climat Biodiversité](#) de la ville de Paris, exposé à la COP16, propose « un dispositif permettant aux acteurs économiques parisiens de s'engager aux côtés de la Ville de Paris dans la mise en place de nouveaux projets environnementaux sur le territoire », ainsi que dans la mise en place d'un réseau d'acteurs engagés [81].

[78] Lecerf, Marine; Picourt, Loreley et Maddie Millington-Drake, [Blue Thread: Aligning National Climate and Biodiversity Strategies](#), 2024, 14, consulté le 08/12/2024.

[79] Ministerio de Ambiente y Energía, [¿Qué es MINAE?](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

[80] CitiesWithNature, [What is CitiesWithNature?](#), 2023, consulté le 08/12/2024.

[81] Ville De Paris, [Le Pacte Paris Action climat Biodiversité](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

3.2. Les solutions financières

Sur la scène internationale, certains changements s'opèrent dans le domaine financier, des banques multilatérales de développement ont partagé qu'elles sont en train de développer une méthodologie de haut niveau afin d'**inclure plus d'éléments reliés à la biodiversité dans les investissements**. Par exemple, les SBN – qui n'étaient pas dans la méthodologie jusqu'à maintenant – sont en voie d'être ajoutées.

• Instruments financiers innovants

Autant l'*Accord de Paris* que le *Cadre mondial pour la biodiversité* soulignent le besoin d'avoir une multitude de sources de financement pour répondre à leur crise respective [82]. Il faut donc élargir les possibilités de types de financement à mobiliser, particulièrement ceux provenant du secteur privé, car des données démontrent que les fonds publics mobilisés s'avèrent actuellement insuffisants pour permettre d'atteindre les objectifs de la CCNUCC et de la CDB. Par exemple, le [Rapport 2023 sur le déficit de l'adaptation au climat](#) du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) démontre que « les besoins de financement des pays en développement en matière d'adaptation sont 10 à 18 fois plus importants que les flux de financement public international » [83].

Ainsi, la notion de finance dite innovante gagne du terrain. On considère comme finance innovante les mécanismes financiers qui vont au-delà des mécanismes traditionnels, comme les subventions et les prêts, et qui vont permettre de mobiliser du financement privé [84]. Toutefois, certains acteurs, dont des ONG environnementales, soutiennent que ce n'est pas la solution, mais bien une option complémentaire [85]. La solution principale résiderait alors dans la **réorientation des subventions néfastes pour la nature et le climat** – des sommes déjà existantes investies dans les énergies fossiles ou les pratiques agricole intensives par exemple – vers des activités bénéfiques pour l'environnement, comme démontré par un [rapport de la Banque Mondiale](#), par une [étude de WWF](#) et par l'[Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\)](#) [86].

Parmi les instruments de finance innovante qui gagnent en popularité se trouve la **finance mixte**, qui mobilise à la fois du financement public et privé. Alors que les effets de la perte de biodiversité et des changements climatiques sont croissants, il est nécessaire de créer un environnement propice et prévisible pour l'investissement du secteur privé. Selon Jeffrey Qi, conseiller politique à l'IISD, cette tâche est particulièrement ardue dans les projets portant sur l'adaptation et sur la protection de la biodiversité, car les retours d'investissement y semblent moins prometteurs, plus difficiles à démontrer et plus longs à obtenir. En garantissant les placements initiaux des entreprises privées qui investissent dans de telles solutions, les gouvernements peuvent réduire les risques reliés aux activités proposées et ainsi stimuler les investissements privés dans ce secteur.

[82] CCNUCC, *Accord de Paris*, 14, article 9 ; CCNUCC, *Décision adoptée par la conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique* : 15/4. *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal*, 12, cible 19.

[83] PNUE, [Rapport 2023 sur le déficit de l'adaptation au climat](#), 2023, consulté le 18/01/2025.

[84] NAP Global Network, [Inventaire des instruments financiers innovants pour l'adaptation au changement climatique](#), 2024, consulté le 18/01/2025.

[85] Reclaim Finance, [Qui sommes-nous ?](#), 2024, consulté le 18/01/2025 ; Environmental Defense, [Roadmap to a Sustainable Financial System in Canada](#), 2022, consulté le 18/01/2025.

[86] World Bank Group, [Detox Development: Repurposing Environmentally Harmful Subsidies](#), 2023, consulté le 18/01/2025 ; WWF, [Member States use billions of EU subsidies to fund nature harming activities - new WWF study](#), 2024, consulté le 18/01/2025 ; OCDE, [Finance et investissement au service des objectifs environnementaux](#), s.d., consulté le 18/01/2025.

- **Investissement stratégique et transformateur**

Dans l'esprit de l'*Accord de Paris* et du *Cadre mondial*, transformer l'économie requiert la mobilisation de l'ensemble des secteurs. Dans plusieurs événements parallèles, il a été préconisé d'**investir prioritairement dans les secteurs qui ont un grand potentiel de transformer nos modes de production et de consommation**, comme les **secteurs énergétique et agroalimentaire**.

Dans une même approche multisectorielle, l'investissement stratégique vise des secteurs et des initiatives qui luttent simultanément contre les changements climatiques, l'altération de la biodiversité et les maladies, qui se chevauchent. Par exemple, l'Agence française de développement (AFD) a communiqué à la COP29 qu'elle s'ouvre graduellement aux projets qui ne sont pas centrés sur le climat, mais qui mettent en valeur les co-bénéfices sur la biodiversité et la société

- **Les compagnies d'assurance**

Les compagnies d'assurances ont été particulièrement nombreuses à la COP29 et à la COP16, surtout puisqu'elles s'intéressent de plus en plus à **investir dans des projets d'adaptation et d'infrastructures vertes**, pour réduire à long terme les coûts et les risques financiers liés aux impacts croissants des catastrophes naturelles. Au Canada, le Bureau de l'assurance du Canada et la compagnie Desjardins sont des entités très actives dans ce domaine, selon Jeffrey Qi, conseiller politique à IISD.

- **Indicateurs**

Les indicateurs permettant de **mesurer l'impact des entreprises sur la biodiversité** – comme ceux développés par Fondation, Biodiversité Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) – sont une avenue florissante. Par exemple, l'International Finance Corporation (IFC) a dévoilé un [nouveau guide pour évaluer notre impact sur la nature et contribuer à déterminer ce qu'il faut mesurer](#). Ces initiatives sont, d'ailleurs, en phase avec les attentes du *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD), et représente un bon outil pour aider les entreprises à s'y conformer, selon Diego Creimer, directeur finances chez SNAP Québec.

- **Monétarisation de la nature, internalisation des coûts**

La monétarisation de la nature est une stratégie pour **internaliser les coûts de la dégradation des écosystèmes et ainsi en décourager les pratiques**, au lieu d'en externaliser les coûts associés. Dans cette optique, la *Conservation Finance Alliance* (CFA) a développé un outil d'aide à la décision pour monétariser les coûts socioécologiques de différents projets. Cela permet ainsi d'avoir un aperçu du total des coûts et des impacts d'un projet. Ce type d'avenue implique évidemment la nécessité de faire preuve de rigueur et de prudence afin de développer une méthodologie qui ne sous-estime pas la valeur de la nature.



3.3. Les solutions communicationnelles

Diverses stratégies de communication identifiées lors de la COP29, ainsi que lors d'entrevues réalisées en aval de la conférence auprès de spécialistes, illustrent l'importance de changer nos approches sectorielles pour répondre aux enjeux des crises climatiques et de perte de biodiversité de manière conjointe. À cet effet, souligner l'interdépendance entre ces luttes et le **bien-être** et des **co-bénéfices** pour des enjeux sociaux apparaît comme une stratégie fort efficace pour rejoindre bon nombre de publics cibles.

La convergence climat-biodiversité-santé

Les liens entre le climat, la biodiversité et la santé, parfois plus largement inclus sous le prisme des ODD, ont été des arguments récurrents pour défendre la nécessité de répondre conjointement aux crises socioécologiques. Lors de la COP29, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a fortement relayé ce point en soulignant que les effets néfastes des crises écologiques – comme la diminution de la qualité de l'air, l'augmentation d'événements météorologiques extrêmes et l'émergence croissante de maladies – engendrent des coûts dont les **dépenses publiques dans les systèmes de santé**.

Les interdépendances entre climat, biodiversité et santé publique semblent d'ailleurs être un sujet de préoccupation émergent pour le gouvernement du Canada, alors que l'ambassadrice pour les changements climatiques, Catherine Stewart, a soulevé cet enjeu lors de plusieurs événements à la COP29. Il s'agit donc d'une **trame narrative** à explorer pour stimuler l'action des gouvernements et pour sensibiliser le grand public. C'est une occasion pour communiquer l'idée selon laquelle l'investissement dans la préservation de la nature est co-bénéfique au climat et à la réduction des coûts du système de santé publique, rappelant qu'**agir pour le climat et la biodiversité c'est aussi agir en prévention pour notre santé et celle de nos finances publiques**.

Les contributions de la nature aux sociétés

Les stratégies de communication peuvent s'appuyer sur le concept de « *Nature's contributions to people* » (NCP), proposé par l'IPBES, qui vise à véhiculer que notre bien-être dépend de la nature, et à faire reconnaître sa pleine valeur. En effet, au-delà de son apport à nos économies à travers les **biens et services matériels** qu'elle fournit à la société, la nature incarne aussi une **dimension culturelle, spirituelle et sociale**, dont tout le monde bénéficie à sa façon [87].

Dans un contexte québécois, nous remarquons que les hivers de plus en plus courts, par exemple, affectent et transforment graduellement nos paysages, nos loisirs, notre culture, voire notre identité québécoise au fil du temps. Ces changements peuvent susciter de la solastalgie, une souffrance psychique causée par la prise de conscience des changements environnementaux, catalysant le passage à l'action des individus [88].

[87] IPBES, *Nature's Contributions to People (NCP)*, 2018, consulté le 08/12/2024.

[88] Albrecht, Glenn et al., « *Solastalgia: the distress caused by environmental change* », *Australasian Psychiatry*, 15(1_suppl), S95-S98, 2007, consulté le 08/12/2024.

Dialogue social et renforcement de capacités

Face à des enjeux complexes comme la crise écologique, il est essentiel de faire converger les différents types d'acteurs concernés par ces enjeux. Dans cet exercice de facilitation du dialogue social, le G15+ est un modèle prometteur, tout comme la Plateforme Océan & Climat, dont la valeur ajoutée est de proposer un espace de débat et de dialogue pour aborder des sujets divergents et trouver des compromis que l'organisation pourra défendre lors des COP.

La **communauté de pratique climat et nature**, initiée par l'IISD et soutenue par Affaires mondiales Canada, permet le partage d'expérience de projets et d'idées entourant les SBN pour répondre à la complexité de la crise environnementale. Elle favorise le dialogue à l'échelle internationale entre des acteurs issus de secteurs et de niveaux de gouvernance différents. Les membres profitent d'un ensemble de ressources et d'événements pour enrichir leurs connaissances et compétences relatives aux synergies entre le climat et la biodiversité. C'est un canal de communication efficace pour catalyser la coopération internationale et **renforcer les capacités des organisations et des institutions** [89].

Depuis 2023, *Climate Action Network Latin America* (CAN-LA) organise des **webinaires liant le climat à la biodiversité**. Osver Polo, coordonnateur du groupe de travail sur les CDN à CAN-LA, rencontré dans la cadre d'une entrevue, a enregistré plus de 800 personnes participantes de divers secteurs de la société à chacun de leurs sept webinaires. Il a souligné que les débiter dès le mois d'août a permis de sensibiliser et de mobiliser les parties prenantes en amont de la COP16 et de la COP29. Il indique même que, l'année prochaine, ces webinaires prendront de l'ampleur en raison de leur succès : ils deviendront des **journées de concertation et de formation** permettant d'explorer davantage les réflexions sur les synergies. Ces ateliers seront étendus **tout au long de l'année**, afin de garder une constance et d'éviter de surcharger la période pré-COP.

En somme, les dossiers et solutions prometteuses liant le climat et la biodiversité sont nombreux et émergent d'une diversité de secteurs, y compris ceux de la politique, de la finance et des communications, dans un contexte propice à saisir et intégrer les synergies.

[89] IISD, [Communauté de pratique sur le climat et la nature](#), s.d., consulté le 08/12/2024.

RÉFÉRENCES

- Agence internationale de l'énergie (AIE), [The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions](#), 2021, 1-287, consulté le 08/12/2024.
- Albrecht, Glenn et al., « [Solastalgia: the distress caused by environmental change](#) », *Australasian Psychiatry*, 15(1_suppl), S95-S98, 2007, consulté le 08/12/2024.
- Appel de Montréal, [L'Appel de Montréal : un appel à poursuivre le dialogue sur les solutions aux causes sous-jacentes du déclin de la biodiversité](#), 2022, 1-2, consulté le 08/12/2024.
- AQOCI, [COP 28 - Entrevue avec Fany Kuiru Castro de COICA](#), 2023, consulté le 08/12/2024.
- Beaucaire, Krystof, [Décroître, oui ! Mais comment ? Et, surtout, décroître quoi ? - Compte-rendu de la conférence d'Éric Pineault, institut des sciences de l'environnement de l'UQAM, le 7 juillet 2021 au campus de la transition écologique](#), 2021, consulté le 08/12/2024.
- Bioeconomy for Change, [Qu'est-ce que la bioéconomie ?](#), 2024, consulté le 08/12/2024.
- Carbon Brief, [COP29: Key outcomes for food, forests, land and nature at the UN climate talks in Baku](#), 2024, consulté le 08/12/2024.
- CCNUCC, [Accord de Paris](#), 2015, consulté le 08/12/2024.
- CCNUCC, [SBI 61 : Item 10 Sharm el-Sheikh joint work on implementation of climate action on agriculture and food security](#), 2024, consulté le 08/12/2024.
- CDB, [Cadre mondial Kunming à Montréal sur la biodiversité](#), 2022, consulté le 08/12/2024.
- CDB, [Countries to Resume Crucial Biodiversity Discussions in Rome, 25-27 February 2025](#), 2024, Consulté le 08/12/2024.
- Chan-Lee, James, [L'économie du « beignet », une solution alternative pour la planète ?](#), 2022, consulté le 08/12/2024.
- CitiesWithNature, [What is CitiesWithNature?](#), 2023, consulté le 08/12/2024.
- Climate Resources, [Land Gap Report Briefing Note 2023 Update](#), 2023, consulté le 20/12/2024.
- Cohen-Shacham, Emmanuelle et al., [Nature-based Solutions to address global societal challenges](#), UICN, 2016, 1-97, consulté le 08/12/2024.
- Commission européenne, [The European Green deal](#), consulté le 08/12/2024.
- Convention sur la diversité biologique (CDB), [Décision adoptée par la Conférence des Parties sur la Convention sur la diversité biologique le 1er novembre 2024 : 16/22. Biodiversité et changements climatiques](#), 2024, consulté le 08/12/2024.
- CSF, [Tools to support environmental decision-making](#), n.d., consulté le 08/12/2024.
- Demirkol, Serhat, [Brazil Launches National Bioeconomy Strategy](#), 2024, consulté le 08/12/2024.
- Environmental Defense, [Roadmap to a Sustainable Financial System in Canada](#), 2022, consulté le 18/01/2025.
- Equiterre, [4 manières de se protéger de la désinformation](#), 2024, consulté le 08/12/2024.
- Equiterre, [La menace de la désinformation](#), s.d., consulté le 08/12/2024.
- Fequino, Laura, [COP16: Quoi retenir de la COP biodiversité de Cali ?](#), 2024, consulté le 08/12/2024.
- Fonds international de développement agricole (FIDA), [L'avantage des savoirs traditionnels : Les savoirs des peuples autochtones dans les stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets](#), 2016, consulté le 08/12/2024.
- Fromentin, Jean-Marc et al., [Summary for policymakers of the thematic assessment of the sustainable use of wild species of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services \(IPBES\)](#), 2022, consulté le 08/12/2024.
- Germain, Marc, « [L'économie de la décroissance](#) », *thème de recherche émergent*, 2019, consulté le 08/12/2024.
- GIEC, [Climate Change 2023: Synthesis Report. Summary for Policymakers](#), Sixième rapport d'évaluation du GIEC, 2023, 1-34, consulté le 08/12/2024.
- Global solidarity levies task force, [COP29 : Le rapport d'étape du groupe de travail sur les contributions de solidarité mondiale dévoile des options pour les contributions de solidarité](#), 2024, consulté le 08/12/2024.
- Gouvernement du Brésil, [DECRETO Nº 12.044, DE 5 DE JUNHO DE 2024](#), 2024, consulté le 08/12/2024.
- Gouvernement du Canada, [Le Canada et le G7](#), s.d., Consulté le 08/12/2024.
- Gouvernement du Canada, [Pacte du G7 pour la nature à l'horizon 2030](#), 2021, consulté le 08/12/2024.
- Green Climate Fund, [Ecosystems and ecosystem services](#), consulté le 08/12/2024.

Griscom, B. W., Adams, J., Ellis, P. W., Houghton, R. A., Lomax, G., Miteva, D. A., ... & Fargione, J., « [Natural climate solutions](#) », Proceedings of the National Academy of Sciences, 2017,114(44), consulté le 08/12/2024.

Gupta, Himangana et Neeraj Kumar Singh, « [Climate change and Biodiversity Synergies: A scientometric analysis in the context of UNFCCC and CBD](#) », Anthropocene Science, vol. 2, 2023, 5-18, consulté le 08/12/2024.

IISD, [Communauté de pratique sur le climat et la nature](#), s.d., consulté le 08/12/2024.

IISD, [Enhancing Biodiversity Co-Benefits From Nature-Based Solutions NCAI TECHNICAL REPORT](#), 2023, consulté le 08/12/2024.

International Finance Corporation (IFC), [Biodiversity Finance Metrics for impact Reporting](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

International Institute for Sustainable Development (IISD), [Communauté de pratique sur le climat et la nature](#), consulté le 08/12/2024.

IPBES, [Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental SciencePolicy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services](#), 2019, 1-1148, consulté le 08/12/2024.

IPBES, [Nature's Contributions to People \(NCP\)](#), 2018, consulté le 08/12/2024.

IPBES, Summary for Policymakers of the Thematic Assessment Report on the interlinkages among biodiversity, water, food and health (nexus assessment), 2024, consulté le 17/01/2025

IPBES, [Summary for Policymakers of the Thematic Assessment Report on the Underlying Causes of Biodiversity Loss and the Determinants of Transformative Change and Options for Achieving the 2050 Vision for Biodiversity](#), 2024, 46-48, consulté le 17/01/2025

Jaureguiberry, Pedro et al., « [The direct drivers of recent global anthropogenic biodiversity loss](#) », Science Advances, vol. 8, no 45, 2022, 1-11, consulté le 08/12/2024.

Ke, Piyu et al., « [Low latency carbon budget analysis reveals a large decline of the land carbon sink in 2023](#) », National Science Review, 2024, consulté le 08/12/2024.

Latouche, Serge, « Le pari de la décroissance », Fayard, 2006, 1-312.

Lecerf, Marine; Picourt, Loreley et Maddie Millington-Drake, [Blue Thread: Aligning National Climate and Biodiversity Strategies](#), 2024, 1-23, consulté le 08/12/2024.

Malm, Andreas, « L'anthropocène contre l'histoire : Le réchauffement climatique à l'ère du capital », La fabrique éditions, 2017, 1-240.

Ministerio de Ambiente y Energía, [¿Qué es MINAE?](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

NAP Global Network, [Inventaire des instruments financiers innovants pour l'adaptation au changement climatique](#), 2024, consulté le 18/01/2025.

Nations unies, [Accord de Paris](#), 2015, consulté le 08/12/2024.

Nations unies, [Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques](#), 1992, consulté le 08/12/2024.

Nations unies, [Decision -/CMA.5 Outcome of the first global stocktake](#), 2023, consulté le 08/12/2024.

Nations unies, [Décision adoptée par la conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique : 15/4. Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#), 2022, consulté le 08/12/2024.

Nations unies, [Deuxième partie : Décisions prises par la conférence des Parties à sa deuxième session](#), 1996, consulté le 08/12/2024.

Nations unies, [L'UAE dialogue on implementing the global stocktake outcomes](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

Nations unies, [Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris sur sa cinquième session, tenue aux Émirats arabes unis du 30 novembre au 13 décembre 2023](#), 2023, consulté le 08/12/2024.

Nations unies, [Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa septième session, tenue à Marrakech du 29 octobre au 10 novembre 2001](#), 2001, consulté le 08/12/2024.

Nations unies, [Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-septième session, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011](#), 2011, consulté le 08/12/2024.

Nations unies, [Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-cinquième session, tenue à Madrid du 2 au 15 décembre 2019](#), 2019, consulté le 08/12/2024.

Nations unies, [Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-sixième session, tenue à Glasgow du 31 octobre au 13 novembre 2021](#), 2021, consulté le 08/12/2024.

Nations unies, [Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-septième session, tenue à Charm el-Cheikh du 6 au 20 novembre 2022](#), 2022, consulté le 08/12/2024.

Nations unies, [Rapport de la vingtième session de la Conférence des Parties, tenue à Lima du 1 au 14 décembre 2014](#), 2014, consulté le 08/12/2024.

Nature Québec, [Démission du ministre Fitzgibbon : Des groupes de la société civile demandent la suspension des travaux parlementaires entourant le projet de loi 69](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

Nature4Climate, [COP29 Nature Statement calls for ambitious nature finance commitments in the NCOG](#), 2024c, consulté le 08/12/2024.

Nature4Climate, [Nature-Based Solutions Commitment Tracker: nearly half of current pledges show no evidence of progress since COP 28](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

Nature4Climate, [What to Expect from The Nature Hub at Climate Week NYC](#), 2024a, consulté le 08/12/2024.

Nelson, Gerald C., « [Drivers of Ecosystem Change: Summary Chapter](#) », *Ecosystems and Human Well-being: Current State and Trends*, 2005, 73-76, consulté le 08/12/2024.

Ollinaho, Ossi I. et Kröger, Markus, « Separating the two faces of “bioeconomy”: Plantation economy and sociobiodiverse economy in Brazil », *Forest Policy and Economics*, 2023, vol. 149, consulté le 08/12/2024.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), [Finance et investissement au service des objectifs environnementaux](#), s.d., consulté le 18/01/2025.

Oxfam France, [La théorie du Donut : une nouvelle économie est possible](#), 2020, consulté le 08/12/2024.

Plateforme Océan & Climat, [COP29 – Insufficient Financial Advancements to Tackle the Climate Crisis](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

Programme des Nations unies pour l’environnement (PNUE), [Rapport 2023 sur le déficit de l'adaptation au climat](#), 2023, consulté le 18/01/2025.

Pörtner, Hans-Otto et al., [Scientific outcome of the IPBES-IPCC co-sponsored workshop on biodiversity and climate change](#), 2021, 1-256, consulté le 08/12/2024.

Qi, Jeffrey et Terton, Anika, [What’s Next After UNEA-6: Why “synergies” is more than a buzzword for countries tackling the triple planetary crisis](#), International Institute for Sustainable Development, 2024, Consulté le 08/12/2024.

Québec Circulaire, [Concept et définition](#), s.d., consulté le 08/12/2024.

Reclaim Finance, [Qui sommes-nous ?](#), 2024, consulté le 18/01/2025

Réseau d’Expertise sur les Changements Climatiques en Occitanie (RECO), [Accueil](#), s.d., consulté le 08/12/2024.

Richardson, Katherine et al., « [Earth beyond six of nine planetary boundaries](#) », *Science Advances*, vol. 9, no 37, 2023, consulté le 08/12/2024.

Rolston III, Holmes, « [La Terre et ses valeurs intrinsèques : La nature et les nations](#) », dans Henk A. M. J. ten Have (dir.), *Éthiques de l’environnement et politiques internationales*, Éditions UNESCO, 2007, 51-75.

Site officiel de la COP 29, [Programme](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

Site officiel de la COP28, [COP28 Joint Statement on Climate, Nature and People](#), 2023, consulté le 08/12/2024.

Site officiel de la COP29, [COP Presidencies Launch “Rio Trio”](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

Smith, R. et al., « [Ensuring Co-benefits for Biodiversity, Climate Change and Sustainable Development](#) », *Handbook of Climate Change and Biodiversity*, 2019, 151-166, consulté le 08/12/2024.

SNAP Québec, [Événement: Les solutions aux causes sous-jacentes de la perte de biodiversité](#), 2022, consulté le 08/12/2024.

TNFD, [TNFD Recommendations](#), 2024, 1-154, consulté le 08/12/2024.

Tsioumani, Elsa et al., « [Summary of the 2024 UN Biodiversity Conference: 21 October – 1 November 2024](#) », *Earth Negotiation Bulletin*, vol. 9, No. 855, 2024, consulté le 08/12/2024.

UICN, [Nature-based Solutions for climate](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

UN Web TV, [Press Conference – Maximising synergies: the urgency of prioritising high integrity ecosystems for achieving the goals of the KM-GBF and the Paris Agreement – United Nations Biodiversity Conference 2024](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

Ville De Paris, [Le Pacte Paris Action climat Biodiversité](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

Visseren-Hamakers, Ingrid J. et Marcel T. J. Kok, [Transforming Biodiversity Governance](#), 2022, Cambridge University Press, 3-21, consulté le 08/12/2024.

World Bank Group, [Detox Development: Repurposing Environmentally Harmful Subsidies](#), 2023, consulté le 18/01/2025.

World Health Organization (WHO), [Climate change](#), 2025, consulté le 15/01/2025.

World Health Organization (WHO), [COP29 Special Report on Climate Change and Health : Health is the Argument for Climate Action](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

World Health Organization (WHO), [One Health](#), 2017, consulté le 08/12/2024.

WWF, IISD et GIZ, [Effectively delivering on climate and nature: NDCs, NAPs and NBSAPs synergies](#), 2024, consulté le 08/12/2024.

WWF, [Member States use billions of EU subsidies to fund nature harming activities – new WWF study](#), 2024, consulté le 18/01/2025



PIRESS

PÔLE INTÉGRÉ DE RECHERCHE
ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SOCIÉTÉ



gériq:

UDS

Université de
Sherbrooke